



RENNES, le 4 décembre 2023

Madame la Première Ministre,  
Hotel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

Objet : Demande de création d'un nouveau tableau de maladie professionnelle  
Spécifique aux tumeurs cérébrales, dans le régime agricole et le régime général.

Madame la Première Ministre,

En tant que Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, nous sommes préoccupés par l'augmentation significative des cas de tumeurs cérébrales parmi les professionnels agricoles, au cours des dernières années. Ce constat nous conduit à demander à la COSMAP d'envisager la création d'un tableau de maladie professionnelle spécifique aux tumeurs cérébrales dans le régime agricole et dans le régime général.

- Plusieurs études scientifiques convergentes établissent en effet une corrélation entre l'exposition aux pesticides et le développement de ces tumeurs cérébrales agressives. Les données récentes de la littérature scientifique ont fait évoluer de faible à moyen le niveau de présomption du lien entre tumeur cérébrale et exposition aux pesticides. L'expertise collective de l'INSERM publiée en 2021 ajoute que « *les données récentes issues de la cohorte française montrent un excès de tumeurs chez les cultivateurs, les éleveurs et les utilisateurs de pesticides (plus marqué pour certaines cultures et des expositions longues) et des associations significatives avec les insecticides, les fongicides et herbicides de la famille des carbamates.* »
- Dans sa thèse de doctorat en santé publique soutenue le 26 novembre 2018, le docteur Clément PIEL établit une augmentation de risque statistiquement significative des tumeurs du système nerveux central avec l'exposition cumulée aux pesticides. Il souligne que l'augmentation du risque est linéaire avec la durée d'exposition. Il précise que dans la littérature internationale, les expositions agricoles aux pesticides constituent une hypothèse privilégiée pour expliquer l'excès de tumeurs cérébrales observées chez les agriculteurs. Il insiste sur la particulière dangerosité des carbamates dans le risque de développement d'une tumeur cérébrale. Les données épidémiologiques sont actuellement convergentes pour montrer un excès de risques de tumeur cérébrale chez les agriculteurs d'environ 50% (risque relatif voisin de deux, dans de nombreuses études).

- Dans l'Ouest de la France, en l'espace de trois ans, six cas de tumeurs cérébrales (cinq glioblastomes et un oligodendrogliome) ont été reconnus comme maladie professionnelle, provoqués par l'exposition aux pesticides. L'un a été reconnu par la CRRMP des Pays de Loire, deux par le CRMP Pesticides, un autre par le Tribunal Judiciaire d'Angers ; enfin deux l'ont été de manière implicite par le FIVP. Ces six reconnaissances renforcent notre conviction quant à la nécessité d'une reconnaissance spécifique de cette pathologie dans le contexte professionnel agricole.

Les tableaux de maladies professionnelles doivent évoluer pour refléter les réalités contemporaines et prendre en compte l'évolution des pathologies constatées chez les agriculteurs manipulant des produits dans leur exercice professionnel.

La création d'un tableau spécifique rendra moins pénible le parcours de reconnaissance des cas de tumeurs cérébrales liés à l'activité agricole. Cela contribuera à une protection renforcée des travailleurs, en assurant un accès plus rapide aux indemnisations et aux soins nécessaires.

Conscient de l'impact significatif qu'une telle mesure aurait sur la vie des travailleurs agricoles et de leurs familles, **nous demandons officiellement aux autorités publiques la création d'un tableau de maladies professionnelles spécifique.**

Nous restons à votre disposition pour fournir toute information supplémentaire ou collaborer étroitement avec la COSMAP dans le cadre de cette démarche.

Recevez, Madame la Première Ministre, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest  
Le Président  
Michel BESNARD

Copies :

Mr le Ministre de la Santé,  
Mr le Ministre de l'agriculture,  
Mr le Ministre de la transition écologique,  
Mr le Président de la COSMAP

**Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest**  
La Primelais – 35830 BETTON  
Courriel : [victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr](mailto:victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr)  
Site : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>  
Facebook : <https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/>